

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, dûment convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-et-un, se sont réunis à Puiseaux, sous la Présidence de Mme Delmira DAUVILLIERS.

En exercice : 59

Présents : 44

Votants : 55

Étaient présents : Mme Ancile, M. Barrier, M. Bauer, M. Beaudeau, M. Bercher, M. Berthelot Michel, Mme Berthelot Christine, M. Bougreau, M. Bonniez, M. Brichard, M. Burleraux, M. Catinat, M. Chanclud, M. Citron, Mme Couillaut, M. Crissa, M. Dujardin, M. Gainville, M. Gaurat, M. Gillet, M. Girard Claude, Mme Goffinet, Mme Herblot, M. Jasselin, M. Laroche, M. Léotard, Mme Lévy, M. Luche, M. Mangeant, Mme Marie, M. Masson, M. Matignon, M. Nauleau, M. Nebout, Mme Pasquet, Mme Pelhate, M. Petiot, M. Pierron, Mme Pommier Marie-Thérèse, M. *Quelin (suppléant de Mme Montebrun)*, Mme Ragobert, M. Rivière, M. Sureau, M. Wera.

Étaient excusés : Mme *Dauvilliers*, M. *Girard Jean-Claude*, M. *Surateau (Conseiller suppléant de M. Haby)*, M. *Amiard (Conseiller suppléant de M. Thomas)*, Mme *Trémintin (Trésorière)*.

Étaient absents : M. *Renucci*, M. *Volkringer*.

Pouvoirs : Mme *Béchu* à M. *Catinat*, Mme *Berthelot Heïdi* à M. *Laroche*, M. *Bouteille* à M. *Chanclud*, M. *Ciret* à M. *Laroche*, M. *Desbois* à Mme *Marie-Thérèse Pommier*, M. *Duverger* à Mme *Ragobert*, M. *Haby* à M. *Dujardin*, Mme *Pommier Florence* à M. *Masson*, Mme *Saby* à M. *Chanclud*, Mme *Sonatore* à M. *Gaurat*, M. *Thomas* à Mme *Herblot*.

M. *Bercher* a été élu secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

réf : 2021/39 – Approbation du compte administratif 2020 des Budgets Annexes de la CCPG

Le Conseil Communautaire, Vu

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 9, précisant que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil communautaire sur le compte administratif présenté par le Président,
- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les instructions budgétaires et comptables M14, M49,
- La délibération n° 2021-36 en date du 30 mars 2021 du Conseil communautaire adoptant le tableau des résultats relatifs aux comptes de gestion 2020 des budgets annexes présentés par la Comptable Public,
- Les comptes administratifs 2020 des budgets annexes joints,
- L'avis de la commission finances réunie les 16 et 18 mars 2021 ;

Considérant que

- Les comptes administratifs 2020 présentés sont conformes aux comptes de gestion 2020 du Comptable public ;
- M. Masson a été désigné Président de séance pour le vote de la présente délibération,
- Mme Dauvilliers s'est retiré pour le vote de la présente délibération ;

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et constaté que la Présidente se soit retirée :

➤ ADOPTE :

- a) Le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total dépenses	36 400.09	2 996.00
Total recettes	46 574.81	4 351.00
Déficit/excédent 2019	195.03	17 971.86
Résultat de clôture 2020	10 369.75	19 326.86

b) Le compte administratif 2020 du budget annexe des logements sociaux Boissin laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total dépenses	11 144.66	9 781.56
Total recettes	19 753.90	9 651.27
Excédent / déficit 2019	37 614,58	-9 651,27
Résultat de clôture 2020	36 572.55	-9 781.56

c) Le compte administratif 2020 du budget annexe de la zone d'activités d'Auxy laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total dépenses	425 141.91	409 993.57
Total recettes	425 141.91	410 315.91
Excédent / déficit 2019	0.00	-172 170.45
Résultat de clôture 2020	0.00	-171 848.11

d) Le compte administratif 2020 du budget annexe de la zone d'activités de la petite Couture laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total dépenses	149 157.70	149 157.70
Total recettes	149 157.70	147 176,04
Excédent / déficit 2019	-853,33	-147 176,04
Résultat de clôture 2020	-853,33	-149 157.70

e) Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'école de musique du Beaunois laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Total dépenses	56 532.85	
Total recettes	51 206.92	
Excédent / déficit 2019	7 443,53	
Résultat de clôture 2020	2 117.60	

Beaune-la-Rolande le 30 mars 2021

La Présidente,
Delmira DAUVILLIERS



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Pithiviers le 2 avril 2021 et de sa publication légale le 1^{er} avril 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>